
**DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENCADREMENT
DE LA PETITE ENFANCE DU MASSACHUSETTS**

GUIDE DE CONTENU DES CATEGORIES D'ÉTUDE

MIS A JOUR EN MAI 2017



CATEGORIE D'ÉTUDE N°1 : CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT, DE LA NAISSANCE À L'ÂGE DE HUIT ANS

LES COURS DANS CETTE CATEGORIE DOIVENT APPRENDRE AUX ENSEIGNANTS À :

- I. Reconnaître et comprendre les étapes, principes et théoriciens majeurs du développement de la petite enfance.
- II. Comprendre les domaines du développement chez l'enfant.
 - A. Social – Les enseignants doivent savoir comment les enfants développent leurs capacités sociales et comment les enfants développent leurs relations avec leurs pairs et avec les adultes.
 - B. Cognitif – Les enseignants devraient comprendre comment les enfants développent leur mémoire, leur raisonnement, leur processus de prise de décision, leur capacité à résoudre des problèmes et leur réflexion créative.
 - C. Linguistique – Les enseignants devraient savoir comment les enfants développent le langage, comment communiquer de façon efficace verbalement et non-verbalement, et comment promouvoir une communication verbale et non-verbale convenable chez les enfants.
 - D. Physique – Les enseignants devraient comprendre que le fait de jouer est une partie importante du développement chez l'enfant ; et reconnaître l'importance d'éveiller tous les sens.
 - E. Émotionnel – Les enseignants devraient savoir apporter leur soutien au développement émotionnel de l'enfant, y compris leur conscience de soi, leur indépendance, leur contrôle de soi et leurs aptitudes à l'autonomie.
 - F. Éthique – Les enseignants devraient comprendre le comportement éthique et savoir encourager un comportement respectueux et éthique chez les enfants.
- III. Reconnaître et comprendre comment enseigner aux enfants divers styles d'apprentissage.
 - A. Reconnaître les facteurs culturels, linguistiques, héréditaires, nutritifs, parentaux, de vie à la maison et socio-économiques, et comprendre l'effet qu'ils ont sur le développement et la croissance de l'enfant.
 - B. Reconnaître les développements typiques et atypiques tout comme les signes de retard ou d'handicap de développement potentiel.

CATEGORIE D'ÉTUDE N°2 : PLANIFICATION DE PROGRAMMES ET D'ENVIRONNEMENTS POUR LES JEUNES ENFANTS

LES COURS DANS CETTE CATEGORIES DOIVENT APPRENDRE AUX ENSEIGNANTS A :

- I. Reconnaître la recherche et les théories actuelles et historiques dans différents modèles de l'éducation de la petite enfance et savoir comment intégrer les grandes théories de l'apprentissage durant la planification des programmes.
- II. Savoir comment appliquer la connaissance du développement des programmes à la planification et au calendrier d'activités.
- III. Savoir avoir une conception des espaces intérieurs et extérieurs saine, sûre, accessible, diverse et adaptée au niveau de développement ; éveiller tous les sens de l'enfant ; soutenir et promouvoir la croissance, le développement et la curiosité des enfants ; et donner aux enfants la chance de résoudre des problèmes et de prendre des décisions.
 - A. Comprendre le rôle du jeu et structuré des opportunités de jeu.
- IV. Avoir conscience des matériaux disponibles et des ressources sûres, accessibles, diverses, adaptées au niveau de développement et multi-sensorielles, ainsi que savoir intégrer celles-ci effectivement dans la salle de classe
 - A. Savoir intégrer la technologie de manière efficace et accessible.
- V. Connaître la technologie à la disposition des enseignants et comment se servir de cette technologie afin de faciliter l'instruction.
- VI. Comprendre comment créer un climat social et émotionnel positif en encourageant et en apportant un soutien positif aux interactions entre les enfants et leurs pairs et entre les enfants et leurs enseignants.

CATEGORIE D'ETUDE N°3 : CURSUS DANS LE CADRE DE LA PETITE ENFANCE

LES COURS DANS CETTE CATEGORIE DOIVENT APPRENDRE AUX ENSEIGNANTS A :

- I. Comprendre la recherche et les théories sous-jacentes qui appuient les modèles de programmes.
 - A. Savoir comment concevoir des programmes qui développent les talents, le savoir et le savoir métacognitif des enfants.
 - B. Savoir concevoir des programmes qui apportent un soutien à la santé, au développement et à la croissance émotionnelle, cognitive et physique de l'enfant.
 1. Savoir échelonner l'instruction afin que l'apprentissage demeure réalisable mais aussi exigeant pour tous les enfants.
 2. Être conscient du programme qui s'enseigne et en-dessous et au-dessus du niveau de classe des enfants qu'on s'occupe.
 - C. Savoir comment développer et implanter des programmes d'éducation individualisés (PEI) et des programmes de service aux familles individualisées (PSFI) selon ce qui est adapté.
 - D. Savoir se servir du jeu et de l'environnement pour appuyer l'instruction et augmenter les interactions entre enfants.
 - E. Comprendre les programmes locaux, d'états, et nationaux et les normes d'apprentissage, ainsi que la manière de s'en servir.
- II. Comprendre le contenu et les théories fondamentales qui sous-tendent la pré-lecture/la lecture, l'écriture, l'art et les lettres anglaises, les mathématiques, la science, les sciences sociales et l'histoire, les arts, l'éducation physique et la santé.
 - A. Comprendre la progression du savoir et des capacités pour les enfants dans chaque sujet enseigné.
 - B. Savoir concevoir et se servir d'activités et de contenu convenables au niveau de développement qui est inclusives et qui reflètent la diversité linguistique et culturelle des enfants qu'on s'occupe.
 - C. Être conscient et se servir de matériaux divers, accessibles, et adaptés au niveau de développement pour soutenir le programme.
- III. Être conscient et savoir se servir d'activités et de contenu adaptés qui reflètent la diversité des enfants du programme et qui sont accessibles à tous.
 - A. Être conscient des écarts de réussite scolaire et connaître des stratégies permettant de mitiger ces écarts.
 - B. Savoir comment aider les enfants à comprendre et à accorder de l'importance à la diversité, y compris les différences de capacité, d'âge, de catégorie socio-professionnelle, de culture, d'ethnicité, de composition familiale, de genre, de langue, de race, de religion et d'orientation sexuelle.
 - C. Comprendre comment développer des approches interdisciplinaires pour l'enseignement des matières.
 - D. Savoir comment mélanger les activités pratiques/orientées vers l'enfant et les activités orientées vers l'enseignant ainsi que les activités structurées avec des activités spontanées de façon adaptée au niveau de développement et inclusive.
 - E. Savoir implanter des opportunités d'apprentissage de groupe et individuelles.
 - F. Savoir collaborer avec ses collègues pour construire un programme apportant du soutien.

CATEGORIE D'ETUDE N°4 : GESTION DES ENFANTS ET DE LA CLASSE

LES COURS DANS CETTE CATEGORIE DOIVENT APPRENDRE AUX ENSEIGNANTS A :

- I. Savoir promouvoir l'impartialité, l'équité, l'accessibilité, la diversité, l'appartenance, la sécurité et l'indépendance dans la classe.
 - A. Savoir soutenir les interactions des enfants entre eux pour qu'ils puissent au fur et à mesure passer de la dépendance des adultes à la dépendance d'eux-mêmes et des pairs.
 - B. Savoir guider les jeux pour qu'ils restent sûrs et raisonnables.
 - C. Savoir montrer l'exemple d'un comportement éthique et promouvoir le comportement éthique des enfants.
- II. Savoir entretenir un environnement positif dans la classe qui reconnaît et respecte la diversité et les capacités de tous les enfants.
- III. Savoir analyser le comportement des enfants tout en accordant la priorité au contexte social et émotionnel de chaque enfant.
 - A. Reconnaître les symptômes du stress chez les enfants et savoir apporter un soutien efficace aux enfants durant des périodes de stress, de séparation, de transition, d'abus ou d'autres crises.
 - B. Comprendre l'effet qu'ont l'atmosphère de la classe, l'environnement, le programme et le matériel sur le comportement des enfants.
- IV. Reconnaître et implanter des règles et routines adaptées au niveau de développement qui sont claires, consistantes et qui développent l'autodiscipline des enfants.
 - A. Savoir donner le bon exemple de façon positive, donner l'exemple d'interactions significatives, développer des relations positives avec tous les enfants, et être à l'écoute et répondre aux besoins, idées et questions des enfants.
- V. Savoir enseigner l'adhérence à travers le renforcement positif et les conséquences logiques et graduelles.
 - A. Savoir collaborer avec les parents ou gardiens, collègues et administrateurs pour développer des approches consistantes à l'enseignement positif.

CATEGORIE D'ETUDE N°5 : ÉDUCATION OU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE AVANCÉE OU SPÉCIALISÉE

LES COURS DANS CETTE CATEGORIE :

Développent les connaissances ou le contact des enseignants dans des sujets plus focalisés, comment l'enseignement de certaines matières particulières, des stratégies pour enseigner des populations d'élèves spécifiques ou l'utilisation de certains outils technologiques particuliers.

CATEGORIE D'ÉTUDE N°6 : ENFANTS AUX BESOINS SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE LA NAISSANCE À L'ÂGE DE 16 ANS

LES COURS DANS CETTE CATEGORIE DOIVENT APPRENDRE AUX ENSEIGNANTS A :

- I. Comprendre et reconnaître les handicaps.
 - A. Connaître les problèmes, théories, et progrès d'actualité dans l'éducation spéciale.
 - B. Connaître différents types d'handicaps qui peuvent avoir un impact sur les enfants : troubles visuels, troubles auditifs, problèmes de communication, difficultés d'apprentissage, handicap intellectuel, handicap physique, troubles neurologiques, besoins de santé spéciaux.
 - C. Connaître les schémas typiques et atypiques de développement dans tous les domaines de développement (social, cognitif, linguistique, physique, émotionnel et éthique).
 - D. Savoir reconnaître la différence entre les difficultés d'apprentissage généralisées et les handicaps d'apprentissage particuliers.
 - E. Savoir reconnaître tôt les enfants qui pourraient avoir des besoins spécifiques en matière d'éducation.
 - F. Connaître les lois et règlements locaux, d'état, et fédéraux pour l'encadrement des enfants avec des besoins spécifiques.
- II. Savoir gérer l'environnement et l'apprentissage des enfants avec des handicaps.
 - A. Connaître les adaptations appropriées aux différents besoins spécifiques.
 - B. Comprendre comment concevoir un environnement et des activités exigeantes adaptées et inclusives pour les enfants avec des handicaps et promouvoir leur croissance et leur développement personnel.
 1. Connaître les stratégies d'inclusion.
 2. Savoir développer la capacité à observer et à documenter les talents, les capacités, les points forts, les besoins, les centres d'intérêts, les styles d'apprentissage, la participation au programme et le progrès des enfants sans jugement et de manière impartiale.
 3. Savoir modifier les objectifs et les buts d'apprentissage de façon adaptée aux enfants avec des besoins spécifiques.
 - C. Être conscient et se servir de technologies d'assistance afin d'assurer un environnement inclusif.
 - D. Savoir évaluer et référer des enfants avec de potentiels besoins spécifiques.
 - E. Savoir travailler avec des spécialistes.
 - F. Connaître des ressources communautaires pour les enfants avec des besoins spécifiques et leurs familles.
- III. Comprendre les effets qu'a la catégorisation de besoins spécifiques sur un enfant, et l'effet qu'à un enfant avec des besoins spécifiques sur les autres.
 - A. Faire la différence entre des problèmes associés au double apprentissage linguistique et aux besoins spécifiques.
 - B. Comprendre les conséquences de classer un enfant comme ayant des difficultés d'apprentissage.
 - C. Comprendre l'impact de ce fait sur la famille et les pairs d'un enfant avec des besoins spécifiques.

CATEGORIE D'ETUDE N°7 : DÉVELOPPEMENT, ENCADREMENT ET PLANIFICATION DE PROGRAMME POUR LES NOURRISSONS ET LES TOUT-PETITS

LES COURS DANS CETTE CATEGORIE DOIVENT APPRENDRE AUX ENSEIGNANTS A :

- I. Comprendre la théorie et la recherche concernant les trois premières années de vie, notamment en ce qui concerne le développement physique, sensoriel, moteur, linguistique, émotionnel et cognitif.
 - A. Connaître le développement cérébral de la petite enfance, notamment en ce qui concerne les nourrissons et les tout-petits et savoir concevoir et implanter des méthodes adaptées afin de faciliter ce développement.
 - B. Connaître le rôle de l'attachement dans l'apprentissage.
- II. Savoir dessiner et équiper des espaces adaptés au développement des nourrissons et des tout-petits.
- III. Savoir comment les nourrissons et les tout-petits apprennent.
 - A. Reconnaître les caractéristiques de nourrissons et de tout-petits à risque et les référer de façon adaptée.
 - B. Comprendre les différentes approches à la prise en charge des nourrissons et des tout-petits qui répondent le mieux aux besoins des enfants individuels.
 1. Connaître les pratiques d'enseignements spécifiques aux nourrissons et aux tout-petits, notamment les interactions riches en langage et les jeux riches en langage.
- IV. Comprendre l'importance de la santé, de la nutrition et des pratiques alimentaires dans le cadre de l'éducation et de l'encadrement de la petite enfance.
- V. Comprendre l'importance des familles et des gardiens dans la croissance et le développement des nourrissons et des tout-petits.

CATEGORIE D'ÉTUDE N° 8 : LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LA PETITE ENFANCE

LES COURS DANS CETTE CATEGORIE DOIVENT APPRENDRE AUX ENSEIGNANTS A* :

- I. Avoir des connaissances concernant l'alimentation (et en ce qui concerne la façon dont les besoins alimentaires des enfants évoluent au fur et à mesure qu'ils grandissent), l'activité physique et les jeux actifs.
 - A. Comprendre les besoins alimentaires pour une croissance et un développement en bonne santé chez l'enfant.
 - B. Savoir s'occuper de la nourriture et la servir.
 - C. Savoir implanter un régime alimentaire/de repas sain.
 - D. Être conscient de problèmes d'allergies et de restrictions diététiques.
 - E. Être au courant de la prévention de l'obésité.
- II. Être conscient des plans de santé individualisés
 - A. Savoir comment accéder aux ressources communautaires pour les enfants avec des besoins de santé spécifiques.
 - B. Savoir administrer les médicaments.
- III. Être conscient de la politique de santé.
 - A. Connaître la politique d'exclusion sanitaire.
 1. Savoir rédiger une politique d'exclusion.
 - B. Connaître les conditions de l'immunisation.
- IV. Comprendre les routines d'entretien personnel saines et sûres.
 - A. Savoir concevoir un environnement sain et sûr pour les jeunes enfants.
 1. Savoir surveiller un environnement d'encadrement d'enfants.
 2. Savoir reconnaître et enlever les hasards potentiels.
 3. Savoir accéder aux informations sur des produits inadaptés, interdits ou rappelés qui pourraient faire du mal aux enfants provenant d'agences de la sécurité des produits pour les consommateurs d'état et fédéraux.
 - B. Connaître des mesures de soins préventifs.
 1. Savoir développer des connaissances de santé de base.
 2. Savoir travailler avec les familles en ce qui concerne les habitudes sanitaires.
 - C. Comprendre l'importance des relations stables qui apportent du soutien.
 - D. Savoir ce qui provoque le stress chez les enfants and comprendre les effets biologiques du stress.
 - E. Comprendre la prévention de maladies infectieuses et le contrôle des infections.
 - F. Comprendre la prévention et la sécurité concernant les poisons.
 - G. Avoir des connaissances concernant les soins dentaires et la santé buccale.
- V. Avoir des connaissances concernant la santé comportementale.
 - A. Comprendre le développement social/émotionnel.
- VI. Comprendre les pratiques, règlements et la politique de sécurité.
 - A. Connaître les normes de sécurité liées aux permis.
 - B. Comprendre les plans d'urgence.
 1. Savoir quand contacter les parents.
 2. Savoir quand chercher de l'assistance médicale.
 3. Savoir quand signaler un abus d'enfant.
 - C. Connaître les problèmes de sécurité liés et aux environnements intérieurs et extérieurs.
 - D. Connaître les taux appropriés d'effectifs pour les différents cadres, tranches d'âges et activités.

***Remarque :** Parce que les premiers secours de base et la CPR sont des formations requises pour la collaboration, la connaissance de ceux-ci n'est pas requise dans le cursus universitaire ou la formation professionnelle préalable. Voir l'article 7.09 (15) (e) de la réglementation EEC 606 CMR.

CATEGORIE D'ÉTUDE N° 9 : FAMILLES ET COMMUNAUTÉ

LES COURS DANS CETTE CATEGORIE DOIVENT APPRENDRE AUX ENSEIGNANTS A :

- I. Comprendre l'impact qu'ont la famille, l'école et la communauté sur la vie et l'apprentissage de l'enfant.
 - A. Reconnaître que les parents ou gardiens des enfants sont leurs premiers enseignants et engager ces derniers dans l'éducation de leur enfant afin d'offrir de la consistance et de l'encouragement aux enfants. Valoriser les parents/gardiens en tant que premiers enseignants pour leurs enfants.
 - B. Comprendre l'impact qu'ont les relations entre parents/gardiens et enseignants sur les enfants et l'importance de la communication éthique et efficace.
 1. Savoir être sensible et compréhensif à l'égard des défis et facteurs de stress auxquels font face les familles et les enfants.
 2. Savoir informer, de manière constructive, les parents/gardiens/familles des changements dans le calendrier, les routines ou autres aspects du fonctionnement de la classe.
 3. Savoir communiquer avec les familles et les membres de la communauté de façon positive et constructive, notamment en ce qui concerne les difficultés de développement chez l'enfant et le programme.
 - C. Reconnaître l'importance de respecter toutes les familles et types de familles sans distinction de capacité, d'âge, de culture, d'ethnicité, de composition familiale, de genre, de langue, de race, de religion, d'orientation sexuelle, ou de statut socio-professionnel.
 1. Reconnaître l'importance de la diversité culturelle et linguistique lorsqu'on travaille avec les jeunes enfants et leurs familles.
 2. Savoir développer des politiques et procédures socialement, linguistiquement, et culturellement adaptées.
 3. Savoir comment les secondes langues sont acquises et comment aider le développement du langage chez soi.
 4. Comprendre et accepter les différentes pratiques de l'éducation de l'enfant.
 5. Savoir soutenir et aider les familles à articuler leurs ambitions, attentes et objectifs en ce qui concerne l'éducation et leur développement chez leurs enfants. Être capable de communiquer de manière constructive les problèmes liés au progrès et au développement de leurs enfants.
 - D. Savoir aider les enfants et les parents/gardiens/familles avec la transition entre la maison et l'école, ainsi qu'entre d'autres endroits ou programmes.
- II. Savoir se servir de la communauté comme une ressource avec une connaissance des services sociaux, de la gouvernance et des agences de promotion pour les enfants qui peuvent offrir un soutien ou des informations aux familles et aux enfants. Avoir conscience des ressources communautaires qui pourraient aider les familles ou leurs enfants.
 - A. Savoir concevoir, organiser et implanter des événements qui incluent les familles ou les membres de la communauté.
 1. Savoir recruter, former, superviser et se servir de volontaires.
 - B. Reconnaître l'importance d'offrir la bienvenue et d'inclure les familles et les membres de la communauté dans les activités du programme et maintenir un environnement ouvert promouvant la participation des familles et de la communauté.

CATEGORIE D'ÉTUDE N° 10 : POLITIQUE D'ENCADREMENT DES ENFANTS

LES COURS DANS CETTE CATEGORIE DOIVENT APPRENDRE AUX ENSEIGNANTS A :

- I. Connaître l'histoire et l'évolution de l'éducation et de l'encadrement de la petite enfance.
 - A. Comprendre les problèmes ayant un impact sur la disponibilité et le caractère abordable de l'éducation et de l'encadrement des petits enfants pour une famille.
 - B. Être conscient des services disponibles pour les enfants au niveau local, d'état et national.
- II. Comprendre les problèmes de la société plus larges soulignés par l'éducation et l'encadrement de la petite enfance.
- II. Connaître l'implication, la politique et la structure locale, d'état et fédérale concernant l'éducation et l'encadrement des petits enfants.
 - A. Comprendre le système subventionné de l'éducation et de l'encadrement de la petite enfance au Massachusetts.
 - B. Comprendre les programmes d'études et les normes d'apprentissage locaux, étatiques et nationaux, et comment les utiliser.
- III. Comprendre la réglementation autour de l'éducation et l'encadrement de la petite enfance, notamment la réglementation officielle régissant l'éducation et l'encadrement de la petite enfance.
- IV. Savoir établir le lien entre la politique et la pratique et comment traduire la politique en chose pratique.
 - A. Savoir développer une politique efficace.
 - B. Comprendre le rôle qu'ont les enseignants des tout-petits en tant qu'agents de cette politique.

CATEGORIE D'ÉTUDE N° 11 : SUPERVISION OU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL DANS L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

LES COURS DANS CETTE CATEGORIE DOIVENT APPRENDRE AUX ENSEIGNANTS A :

- I. Savoir superviser le personnel de manière efficace.
 - A. Comprendre et se servir des connaissances dans l'éducation de la petite enfance pour influencer les décisions concernant l'embauche, la supervision, et l'évaluation des enseignants.
 - B. Savoir récolter et se servir de données.
 1. Savoir aider les enseignants à évaluer et à faire des ajustements à leur instruction, programme, expériences d'apprentissage, supports et environnement de classe.
 2. Savoir influencer sur des opportunités de formation, ainsi que sur d'autres décisions au niveau du programme.
 - C. Savoir offrir des services de consultation aux enseignants, y compris des observations, coaching, mentorat, et des remarques constructives.
 - D. Comprendre et être capable d'apporter un soutien aux problèmes personnels, notamment en ayant conscience des ressources qui peuvent aider les enseignants à gérer leur stress et avec leurs compétences dans la résolution de conflits.
- II. Comprendre et promouvoir une pratique réflexive.
- III. Savoir apporter un soutien au développement professionnel du personnel.
 - A. Savoir développer et implanter un développement professionnel minutieux et continu qui reflète les connaissances actuelles en ce qui concerne l'apprentissage et le développement durant la petite enfance.
 - B. Savoir formuler un plan de formation permettant une amélioration continue au niveau du programme et qui s'adresse aussi aux besoins individuels des enseignants.
 - C. Savoir accéder aux progrès dans la recherche de l'éducation de la petite enfance et se servir de la recherche actuelle pour introduire de nouveaux sujets dans le développement professionnel si cela est nécessaire.
- IV. Comprendre l'importance des relations positives avec le conseil d'administration, le personnel, les familles, et la communauté au bon fonctionnement d'un programme d'éducation et d'encadrement de la petite enfance.
 - A. Savoir construire des relations positives et communiquer de manière efficace avec les enseignants et le personnel du programme, le conseil d'administration, les familles, la communauté et autres parties intéressées.
 - B. Apprécier et valoriser les points de vue d'un groupe divers de parties intéressées.
 - C. Comprendre les mécanismes de group et savoir appliquer ces compétences en conséquence.
- V. Savoir identifier et accéder aux ressources de la communauté, comme les Ressources d'Encadrement des Enfants, les Agences de Renvoi et les Partenariats Communautaires pour les Enfants, pour le développement, la formation, et le soutien apporté aux enseignants, ainsi que pour la réussite du programme de manière plus générale.
 - A. Savoir collaborer efficacement avec les professionnels de ces agences.

CATEGORIE D'ÉTUDE N° 12 : OBSERVATION, DOCUMENTATION, AND ÉVALUATION DES ENFANTS

LES COURS DANS CETTE CATEGORIE DOIVENT APPRENDRE AUX ENSEIGNANTS A :

- I. Comprendre les objectifs, avantages et utilisations de l'évaluation (ex : l'observation, la documentation, et l'évaluation formative), notamment en ce qui concerne leur utilisation dans le développement de buts, de programmes, et de stratégies d'enseignement adaptées.
- II. Savoir se servir des outils technologiques disponibles pour l'observation, la documentation et l'évaluation.
- III. Comprendre et pratiquer l'évaluation responsable pour promouvoir des aboutissements pour chaque enfant, y compris l'utilisation de la technologie d'assistance pour les enfants handicapés.
 - A. Comprendre l'objectif prévu des différents outils et stratégies d'évaluation.
 - B. Comprendre les conséquences potentielles des divers outils et stratégies d'évaluation.
- IV. Savoir se servir de techniques d'observation et de documentation.
 - A. Savoir sélectionner, administrer et interpréter diverses techniques d'observation et de documentation.
 1. Augmenter la connaissance des observations justes.
 2. Comprendre les stratégies efficaces de documentation.
 3. Savoir se servir d'un système/outil de documentation/observation pour se servir efficacement des données des enfants.
 4. Observer et documenter les compétences, capacités, points forts, besoins, centres d'intérêts, styles d'apprentissage, la participation au programme et le progrès sans jugement et de manière impartiale.
- V. Comprendre et utiliser (quand il est échéant) les compétences de dépistage, y compris les connaissances pour aider à s'assurer que les examens de dépistage sont administrés à l'aide d'outils de dépistage appropriés et valides et aux bonnes étapes.
- VI. Savoir sélectionner, effectuer, et interpréter des évaluations formatives.
- VII. Savoir se servir des résultats de l'observation de la documentation et de l'évaluation formative pour les lier à la pratique.
 - A. Savoir se servir des résultats pour comprendre les progrès développementaux des enfants.
 - B. Savoir se servir des résultats pour influencer une planification intentionnelle des programmes.
 - C. Savoir se servir des résultats pour rendre l'instruction individuelle, ou pour modifier ou adapter le programme ou l'environnement afin qu'il réponde aux besoins d'un enfant particulier.
- VIII. Savoir concevoir un environnement de classe pour que l'évaluation fasse parties d'une pratique continue.
- IX. Comprendre les évaluations collaboratives avec les familles et avec les collègues professionnels pour construire des environnements d'apprentissage efficaces.
 - A. Savoir partager les informations acquises durant les évaluations de manière constructive (y compris les points forts relevés) pour tenir les parents et les collègues professionnels du progrès des enfants à la fois verbalement et par écrit.

CATEGORIE D'ETUDE N° 13 : ADMINISTRATION DE L'ENCADREMENT DES ENFANTS

LES COURS DANS CETTE CATEGORIE DOIVENT APPRENDRE AUX ENSEIGNANTS A :

- I. Savoir se conformer aux lois et à la réglementation.
- II. Comprendre les normes et les pratiques de délivrance de permis dans l'industrie de l'éducation et de la garde des enfants maternelles, ainsi que les normes d'apprentissage de Massachusetts.
- III. Comprendre les normes de santé et de sécurité.
- IV. Comprendre les responsabilités administratives pour un programme d'éducation et d'encadrement de la petite enfance réussi.
 - A. Connaître les principes de la gestion d'affaires.
 - B. Comprendre la gestion administrative et financière.
- V. Savoir développer et entretenir une infrastructure d'affaires adaptée.
 - A. Savoir recruter et retenir son personnel.
 1. Comprendre les compétences que doivent posséder les enseignants dans leurs différents rôles.
 2. Savoir se servir de la compréhension des compétences des enseignants afin de prendre des décisions averties concernant l'embauche et le placement des enseignants.
 - B. Comprendre et sélectionner des programmes, outils d'évaluation et autres matériaux de programmes adaptés.
 - C. Savoir développer et maintenir un environnement de travail adapté promouvant une pratique de qualité et le développement des enfants.
 - D. Savoir superviser et faire évoluer le personnel.
 - E. Savoir évaluer les programmes.
 1. Savoir se servir des données (obtenues grâce à des protocoles claires et efficaces) dans la prise des décisions.
 - F. Comprendre l'importance de la participation familiale et comprendre les droits des parents.
 1. Savoir collaborer avec les familles pour promouvoir le développement sain des élèves.
 2. Savoir apporter un soutien au personnel pour qu'ils puissent travailler de façon efficace avec les familles.
 - G. Avoir conscience des services et des ressources disponibles dans la communauté qui peuvent apporter un soutien aux enseignants, aux programmes, et aux familles des enfants.
 1. Savoir développer et distribuer les protocoles permettant l'accès à ces ressources.
 2. Savoir maintenir un suivi continu des ressources de la communauté au fur et à mesure qu'elles évoluent et que de nouvelles ressources deviennent disponibles.
 - H. Connaître et se servir des outils technologiques disponibles qui peuvent apporter un soutien la gestion et l'administration du programme.
- VI. Comprendre le rôle qu'à un programme d'éducation et d'encadrement de la petite enfance au sein de la communauté.
- VII. Comprendre les Facteurs de Protections de Renforcement des Familles et savoir se servir des Auto-Évaluations de Renforcement des Familles afin d'améliorer le programme.